

Les produits **Wolf Steel Itée** sont fabriqués conformément aux normes strictes du certificat d'assurance de qualité mondialement reconnu ISO 9001 : 2008. Les produits **Wolf Steel Itée** sont conçus avec des composants et des matériaux de qualité supérieure, assemblés par des artisans qualifiés, qui sont fiers de leur travail. Une fois assemblé, chaque appareil est soigneusement inspecté par un technicien qualifié avant d'être emballé pour garantir que vous, le client, recevez le produit de qualité dont vous vous attendez de **Wolf Steel Itée**.

## GARANTIE LIMITÉE DE NAPOLÉON SUR LES CLIMATISEURS MURAUX

Wolf Steel Itée garantit que les climatiseurs muraux de Napoléon sont exempts de défaut de fabrication et de main-d'œuvre à condition qu'ils soient utilisés et entretenus adéquatement.

### GARANTIE LIMITÉE DU PRÉSIDENT (enregistrée)

Le climatiseur mural de Napoléon est garanti au propriétaire initial enregistré ou à son ou sa conjoint(e) (« propriétaire ») pendant une période de 10 ANS au domicile où l'appareil a été initialement installé, sous réserve des conditions ci-dessous. Ces garanties sont applicables uniquement si :

- L'appareil est installé dans une résidence unifamiliale principale habitée par le propriétaire; et
- La garantie a été enregistrée en ligne auprès de Wolf Steel Itée dans les 60 jours suivant l'installation originale de l'appareil ou la possession d'une nouvelle maison.

OU

### GARANTIE LIMITÉE (non enregistrée)

Si la garantie n'est pas enregistrée, toutes les pièces, y compris le compresseur, sont garanties pendant 5 ANS. En cas de défaillance d'une pièce au cours de la première année en raison d'un défaut, Wolf Steel Itée se réserve le droit de remplacer la pièce défectueuse ou l'assemblage complet du condenseur, à la discrétion de l'entreprise. La garantie ne couvre pas les coûts de diagnostic, de transport ou de main-d'œuvre associés à la réparation de l'appareil.

*\* La fabrication des modèles peut varier. La garantie s'applique uniquement aux composants qui sont livrés avec votre appareil.*

### ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Pour procéder à l'enregistrement, rendez-vous au [www.chauffageetclimatisationnapoleon.com](http://www.chauffageetclimatisationnapoleon.com) ou composez le **1 866 820-8686**.

Certains États ou provinces n'autorisent pas de limitations sur la durée d'une garantie limitée implicite ni n'autorisent l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou consécutifs. Par conséquent, vous n'êtes peut-être pas concerné par des limitations ou des exclusions. Cette garantie vous donne des droits légaux précis; vous pourriez avoir d'autres droits, lesquels varient d'une juridiction à l'autre.

### CONDITIONS ET LIMITATIONS

Les réclamations au titre de la garantie doivent être autorisées par un agent ou un représentant reconnu de Wolf Steel Itée; les pièces ou les composants visés par la réclamation peuvent faire l'objet d'une analyse à l'usine de Wolf Steel Itée. Des documents indiquant la date d'installation et faisant état de l'entretien périodique sont requis pour le traitement de la réclamation. Tous les services offerts en vertu de la garantie doivent être exécutés par un technicien de service autorisé par Wolf Steel Itée et celui-ci doit utiliser des composants approuvés.

Les produits retournés doivent être expédiés en port payé au fabricant à des fins d'examen. Si le produit s'avère défectueux, le fabricant le réparera ou le remplacera. Avant d'expédier l'appareil ou les pièces défectueuses, votre détaillant doit obtenir un numéro d'autorisation. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation sera refusée et retournée à l'expéditeur. Les coûts d'expédition ne sont pas couverts par cette garantie. Des frais de service supplémentaires peuvent être appliqués si vous cherchez à obtenir des services au titre de la garantie auprès d'un détaillant.

### Limitations:

Wolf Steel Itée n'est pas responsable :

1. Des dommages, réparations et coûts résultant d'une installation défectueuse ou d'une utilisation négligée.
2. Des dommages, réparations et coûts résultant d'une installation qui n'a pas été exécutée conformément aux lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables, ou aux directives du manuel d'installation et d'utilisation.
3. Des dommages pouvant résulter du transport, d'actes de vandalisme, d'accidents ou encore d'une inondation, d'un incendie, du vent, de la foudre ou de l'action des éléments de la nature. Des environnements contaminés par des composés de chlore, des hydrocarbures halogénés ou d'autres produits chimiques dommageables pouvant causer la détérioration de composants, ou d'autres conditions hors du contrôle de Wolf Steel.
4. En cas d'utilisation de composants ou d'accessoires non compatibles avec cet appareil.
5. Des produits installés à l'extérieur du Canada, ou des États-Unis et de ses territoires.
6. De l'entretien régulier incluant, mais sans s'y limiter, le nettoyage des serpentins, le nettoyage ou le remplacement des filtres et la lubrification.
7. Des dommages, réparations et coûts résultant de l'utilisation de pièces non vendues ou non autorisées préalablement par Wolf Steel.
8. Des dommages ou des réparations nécessaires résultant d'une utilisation, d'un entretien, d'un nettoyage ou d'un remplacement inapproprié des filtres.
9. D'un fonctionnement défectueux causé par une interruption de courant ou une alimentation électrique inadéquate.
10. Des dommages, défauts ou défaillances causés par des accidents ou de la négligence, ou par une utilisation excessive de l'appareil et de ses composants, y compris, mais sans s'y limiter, une utilisation de l'appareil dépassant la capacité de fonctionnement prévue ou soumettant les composants électriques à une tension différente de celle précisée sur la plaque signalétique.
11. En aucun cas, Wolf Steel n'élargira la couverture de la garantie aux dommages accessoires, consécutifs ou indirects.
12. Des changements d'apparence de l'appareil qui ne nuisent pas à son rendement.
13. Des dommages, défauts ou défaillances causés par l'utilisation de l'appareil dans des conditions environnementales anormales (p. ex., l'air salin).
14. Des dommages, défauts ou défaillances causés par l'alimentation de la fournaise avec une proportion de plus de 20 % d'air conditionné (air de retour) provenant de l'extérieur (température minimale de l'air de retour de 55 °F/13 °C).
15. Des dommages, défauts ou défaillances causés par l'utilisation des modules de climatisation pendant des périodes où la température ambiante à l'extérieur est inférieure à 55 °F/13 °C.

TOUTES LES SPÉCIFICATIONS ET LES CONCEPTIONS SONT SUJETTES À DES MODIFICATIONS SANS PRÉAVIS EN RAISON DES AMÉLIORATIONS CONSTANTES APPORTÉES AU PRODUIT. Napoléon® EST UNE MARQUE DÉPOSÉE DE WOLF STEEL LTÉE. NUMÉROS DE BREVET AUX É.-U. : 5.303.693.801 – AU CAN. : 2.073.411, 2.082.915 © WOLF STEEL LTÉE.

### PROPRIÉTAIRE : POUR CONSULTATION ULTÉRIEURE

Modèle et N° de série \_\_\_\_\_

(N° de série inscrit à l'intérieur de la porte inférieure)

Date d'installation \_\_\_\_\_

Nom du détaillant \_\_\_\_\_

Ville/Province/État/Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone/Télocopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Pour en savoir plus au sujet de cette garantie, communiquez avec le service technique de Wolf Steel Itée par • téléphone au 888 721-8324 • courriel à l'adresse [hvacsupport@napoleonproducts.com](mailto:hvacsupport@napoleonproducts.com) • courrier à WOLF STEEL Itée, 24 Napoleon Road, Barrie, Ontario, L4M 0G8 Canada

